

Fondation pour la Recherche Médicale
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation pour la Recherche Médicale

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil de Surveillance de la Fondation pour la Recherche Médicale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour la Recherche Médicale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Cadre légal de référence - Changement de méthode et de présentation comptable » de l'annexe aux comptes annuels décrivant les changements de méthode et de présentation comptable liés à l'application du règlement ANC N° 2018-06 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans la note 9.2 « Principes, règles et méthode d'établissement du CROD et du CER » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 et ont correctement été appliquées.
- Votre fondation constitue des fonds dédiés tels que décrits dans la note 5.2 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures d'affectation aux projets concernés et à examiner, par sondages, les engagements à réaliser et les reports de ressources constatés sur l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

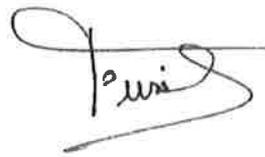
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Tracq-Sengeissen



Joël Fusil



ETATS FINANCIERS 2020

BILAN 2020

ACTIF (en euros)		Notes	2020		2019 Net	PASSIF (en euros)		Notes	2020	2019		
			Brut	Amort. Prov.							Net	
ACTIF IMMOBILISE					44 068 800	5 741 299	38 327 501	9 019 025	FONDS PROPRES ET RESERVES			
Immobilisations incorporelles					840 877	519 272	321 606	319 333	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE			
Donations temporaires d'usufruit					90 797	0	90 797	0.00	5.1.1	39 715 511	39 349 217	
Concessions, brevets & droits similaires					750 081	519 272	230 809	319 333		Fonds propres statutaires	30 524 487	30 524 487
Immobilisations corporelles					12 734 471	4 546 788	8 187 682	8 692 095		Fonds propres complémentaires	9 191 025	8 824 731
Immeubles et terrains provenant de legs					640 000	90 000	550 000	1 033 702	5.1.2	Autres fonds propres sans droit de reprise	13 510 139	13 421 845
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation					10 022 547	3 036 329	6 986 218	6 986 218		Dotations initiales	9 149 264	9 149 264
Immobilisations corporelles en cours					2 071 924	1 420 459	651 464	672 175		Dotations complémentaires	4 360 874	4 272 581
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					30 485 854	675 239	29 810 614	0.00		Autres fonds propres - dotations consommables		10 276 115
Immobilisations financières					7 598	0	7 598	7 598		Dotations consommables initiales		12 153 274
Autres immobilisations financières					7 598	0	7 598	7 598	3.2.2	Dotations consommables complémentaires		1 293 716
									5.1.4	Dotations consommables inscrites au compte de résultat		-3 170 874
									5.1	Ecart de réévaluation	6 892 751	6 892 751
									5.1.4	Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs	19 753 410	19 305 350
									5.1	Report à nouveau	-57 328	1 010 198
										Résultat de l'exercice	171 286	971 665
										Situation nette	79 985 769	91 227 141
									5.1.3	Autres fonds propres - dotations consommables	10 058 982	
										Dotations consommables initiales	12 479 341	
										Dotations consommables complémentaires	1 362 733	
										Dotations consommables inscrites au compte de résultat	-3 783 092	
ACTIF CIRCULANT					190 965 021	656 249	190 308 772	150 192 041	FONDS REPORTES ET DEDIES		52 363 329	0
Créances					24 685 057	105 982	24 579 076	1 529 060	5.2	Fonds reportés liés aux legs ou donations	47 016 272	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés					740 992	0	740 992	519 415		sur legs et donations non affectés	40 058 031	
Créances reçues par legs ou donations					21 849 084	105 982	21 743 103	0.00		sur legs et donations affectés	6 958 241	
Autres créances					1 045 787	0	1 045 787	276 674	5.3	Fonds dédiés	5 347 057	0
Produits à recevoir					1 049 194	0	1 049 194	732 971		aux fondations abritées	2 723 435	0
										sur dons manuels affectés	1 202 646	0
										sur legs et donations affectés	1 420 976	0
									5.4	PROVISIONS	214 557	231 838
										Provisions pour risques	0	0
										Provisions pour charges	214 557	231 838
										FONDS DEDIES	0	3 878 843
										aux fondations abritées	0	2 412 046
										sur dons manuels affectés	0	320 685
										sur legs et donations affectés	0	1 146 112
Valeurs mobilières de placement					158 591 376	550 267	158 041 109	145 776 930	5.5	DETTES	86 013 636	63 856 909
Disponibilités					7 395 839	0	7 395 839	2 602 714		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 846 346	1 447 870
										Dettes fiscales et sociales	499 845	530 249
										Dettes des legs ou donations	4 893 629	0
										Dettes envers les chercheurs	15 413 825	13 200 586
										Dettes envers les chercheurs des programmations pluriannuelles	51 941 462	43 147 484
										Autres dettes	11 410 621	5 530 719
										Produits constatés d'avance	7 908	16 336
Charges constatées d'avance					292 749	0	292 749	283 338		TOTAL DU PASSIF	228 636 273	159 211 067
TOTAL DE L'ACTIF					235 033 821	6 397 548	228 636 273	159 211 067	ENGAGEMENTS DONNES		6 296 181	7 758 731
ENGAGEMENTS RECUS					21 845 947	0	21 845 947	65 586 429	7.3	Legs et donations acceptés, orientés sur une pathologie	0	7 665 492
Legs et donations acceptés par les organes statutaires					0	0	0	47 706 360		Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie	1 072 172	0
Legs et donations acceptés, orientés sur une pathologie					0	0	0	7 665 492		Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie	32 401	93 240
Legs et donations en cours d'acceptation par les organes statutaires					12 414 023	0	12 414 023	0		Autres engagements donnés	5 191 608	0
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie					1 072 172	0	1 072 172	0				
Assurances-vie à recevoir					3 135 743	0	3 135 743	4 593 449				
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie					32 401	0	32 401	93 240				
Autres engagements à recevoir					5 191 608	0	5 191 608	5 527 888				

COMPTE DE RESULTAT 2020

CHARGES (en euros)	Notes	2020	2019	PRODUITS (en euros)	2020	2019
Autres achats et charges externes		10 410 716	9 790 063	Ventes de biens et services	169 498	339 491
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires		53 205 205	47 087 836	Redevance et produits de la Maison de la Recherche	169 498	339 491
sous-total		63 615 922	56 877 899	Produits de tiers financeurs	65 780 072	56 685 616
Impôts, taxes et versements assimilés		421 916	370 564	Consommations de la dotation consommable	612 218	485 036
Salaires et traitements		2 066 575	1 937 974	Ressources liées à la générosité du public	65 167 854	56 200 580
Charges sociales		931 181	894 203	Dons manuels	19 906 093	16 240 753
sous-total		3 419 671	3 202 742	Contributions à la revue "Recherche & Santé"	20 312	35 417
Dotations aux amortissements		255 769	245 949	Produits divers des manifestations	0	6 975
Dotations aux provisions pour risques et charges		950	83 700	Mécénat	5 699 495	2 658 471
Reports en fonds dédiés		2 509 949	0	Legs, donations et assurances-vie	39 541 954	37 258 964
Total des charges d'exploitation	8.2	69 802 260	60 410 289	Reprises sur amortissements, provisions et restitutions diverses	39 155	69 759
RESULTAT D'EXPLOITATION [1]		-2 691 890	-3 289 623	Utilisation des fonds dédiés	1 120 488	0
Autres charges financières		2 248	9 835	Autres produits	1 158	25 801
Dotations aux provisions pour dépréciation		550 091	0	Total des produits d'exploitation	8.1	67 110 370
Charges nettes sur cession de placements financiers		118	2 172	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif im	3 395 350	3 358 127
Total des charges financières		552 457	12 007	Reprises sur provisions pour dépréciation	44 227	1 576 603
RESULTAT FINANCIER [2]	8.3	2 887 153	4 922 723	Produits nets sur cessions de placements financiers	33	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS [3] = [1] + [2]		195 263	1 633 100	Total des produits financiers	3 439 610	4 934 730
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		353	16 617	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000	30 064
Total des charges exceptionnelles		353	16 617	Total des produits exceptionnels	1 000	30 064
RESULTAT EXCEPTIONNEL [4]		647	13 447	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	1 714 088
Engagements à réaliser		0	2 342 054	TOTAL DES PRODUITS	70 550 980	63 799 548
VARIATION DES FONDS DEDIES [5]		0	-627 966			
Impôts sur les bénéfices [6]		24 624	46 916			
Excédent de l'exercice = [3] + [4] + [5] - [6]		171 286	971 665			
TOTAL DES CHARGES		70 550 980	63 799 548			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature				Dons en nature		
Mise à disposition de biens				Prestations en nature	4 097 271	106 345
Prestations en nature		4 097 271	106 345	Bénévolat		
Personnel bénévole				TOTAL DES PRODUITS	4 097 271	106 345
TOTAL DES CHARGES		4 097 271	106 345			

SOMMAIRE

OBJET SOCIAL DE LA FRM	6	NOTE 5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – PASSIF	24
NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	6	NOTE 5.1 Fonds propres et réserves	24
NOTE 2 – DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	8	NOTE 5.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations	28
NOTE 3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES	7	NOTE 5.3Fonds dédiés	29
NOTE 3.1 Cadre légal de référence – Changement de méthode et de présentation comptable	7	NOTE 5.4 Provisions pour risques et charges	31
NOTE 3.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques	9	NOTE 5.5 Dettes	31
NOTE 4 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – ACTIF	17	NOTE 6 – IMPACT DES FONDATIONS ABRITEES SUR LES POSTES DU BILAN DE LA FONDATION	33
NOTE 4.1 Immobilisations incorporelles	17	NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
NOTE 4.2 Immobilisations corporelles	18	NOTE 7.1 Engagements reçus	33
NOTE 4.3 Immobilisations financières	19	NOTE 7.2 Engagements donnés	33
NOTE 4.4 Créances	20	NOTE 8 – ELEMENTS MARQUANTS DU COMPTE DE RESULTAT	35
NOTE 4.5 Placements financiers	22	NOTE 8.1 Commentaires sur les produits	35
NOTE 4.6 Disponibilités	23	NOTE 8.2 Commentaires sur les charges d'exploitation	36
		NOTE 8.3 Commentaires sur le résultat financier	36
		NOTE 8.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel	36
		NOTE 8.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat	37
		NOTE 8.6 Contributions	37

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD) 2020	38
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER) 2020	41
NOTE 9 – COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU CROD ET DU CER	43
NOTE 9.1 Objet social	43
NOTE 9.2 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD et du CER	44
NOTE 9.3 Commentaires sur les emplois	47
NOTE 9.4 Commentaires sur les ressources	50
NOTE 9.5 Commentaires sur les ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020	51
NOTE 9.6 Traitement des emplois relatifs aux immobilisations	52
NOTE 9.7 CROD et CER de l'exercice 2019	52
NOTE 9.8 Variation des ressources reportées liées à la générosité du public	54
NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS	55
NOTE 10.1 Effectifs	55
NOTE 10.2 Rémunération	55
NOTE 10.3 Situation fiscale de la Fondation et sectorisation	55
NOTE 10.4 Honoraires des commissaires aux comptes	56
NOTE 10.5 Dons en nature	56

Les montants portés dans l'annexe des comptes 2020 sont arrondis au K€ supérieur ou inférieur.
La somme des arrondis en K€ peut parfois différer de l'arrondi de la somme des montants en €.

OBJET SOCIAL DE LA FRM

« La Fondation pour la Recherche Médicale a pour but de promouvoir la recherche sur les sciences de la vie et de la santé se rapportant directement ou indirectement à la médecine et de coordonner les efforts faits en ce sens ».

(Article 1 des statuts du 13 juin 2012)

La réalisation de cet objet social se traduit opérationnellement par la réalisation de missions sociales qui ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer le grand public des enjeux et des progrès de la recherche biomédicale.

Conformément à l'article 431-2 du règlement ANC 2018-06, la note 9.1 de la présente annexe décrit plus précisément l'objet social de la FRM, la nature et le périmètre de ses missions sociales et les moyens mis en œuvre.

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Si l'année 2020 s'est inscrite dans la continuité des actions menées dans la cadre du plan stratégique défini pour 2019-2025 et validé par le Conseil de surveillance de la FRM, elle a aussi été profondément marquée par la pandémie de COVID-19 et la crise sanitaire qu'elle a engendrée.

En 2020, la FRM s'est en effet mobilisée en urgence pour sélectionner et financer 35 projets de recherche autour de la COVID-19 et des virus émergents pour un montant de 6,1 M€. La situation exceptionnelle a également justifié que la Fondation accorde aux chercheurs en fin de thèse des prolongations pour leur permettre d'achever leurs travaux au mieux malgré les conditions. Cette aide a représenté près de 1 M€.

En parallèle, la FRM a poursuivi ses engagements à soutenir l'ensemble de la recherche médicale française en mobilisant 46,1 M€. Les deux cumulés, c'est 53,2 M€ qui ont été consacrés aux engagements scientifiques en 2020, soit une hausse de 13 % par rapport à 2019. Dans l'urgence comme dans la durée, la FRM réaffirme ainsi son rôle majeur dans le soutien caritatif à la recherche biomédicale académique française dans tous les domaines.

Parmi ce soutien indispensable à l'avancée des travaux des chercheurs, la contribution des fondations abritées (sous égide) a été de 1,4 M€ (0,5 M€ d'engagements de recherche réalisés directement par certaines fondations abritées et 0,9 M€ d'engagements de recherche issus des appels à projets réalisés par la FRM au travers de ses programmations de recherche et pris en charge par certaines fondations abritées).

Les axes de recherche de la Fondation, validés par le Conseil de surveillance sur recommandation de son Comité de la recherche ont porté sur :

- le soutien à la formation des jeunes chercheurs du programme « Espoirs de la recherche » : 229 chercheurs aidés pour 17,3 M€ après renoncations ;
- la poursuite grâce à ses programmations pluriannuelles de la mise en œuvre des soutiens à la recherche, tant sur de nouvelles thématiques de recherche que sur le renforcement de domaines insuffisamment soutenus par ailleurs (engagements bruts hors renoncations des exercices antérieurs) :
 - o la sélection des **Equipes Labellisées** FRM 2020 a permis d'identifier 55 projets sur 3 ans à hauteur de 19,5 M€ (engagements bruts) ;
 - o la FRM a également identifié des projets de recherche novateurs au travers de son programme pluriannuels **Amorçage de jeunes équipes** : 3 projets sélectionnés pour 0,9 M€ (engagements bruts) ;

- la FRM a lancé pour la deuxième année consécutive un appel à projets pour dynamiser la recherche sur Alzheimer et plus largement les maladies neurodégénératives : 9 projets sélectionnés parmi 64 candidatures pour 4,7 M€ (engagements bruts)
- la Fondation a lancé pour la 1^{ère} fois un appel à projet pour stimuler la recherche sur les problématiques relatives à la Santé en lien avec l'environnement : 9 projets sélectionnés parmi 147 candidatures pour 4,5 M€ (engagements bruts)

Tout cela a été rendu possible grâce à la mobilisation exceptionnelle de nos donateurs et à leur générosité (dons issus du marketing direct par mailing papier, du marketing direct par e-mailing, via le site internet, dons spontanés issus des quêtes, dons issus des actions philanthropiques, dons par SMS, legs, donations et assurances-vie, partenariats, mécénat, manifestations) ainsi qu'aux revenus patrimoniaux de la Fondation.

Les ressources issues de la générosité du public représentent la quasi-intégralité de nos ressources (99,7%) et ont ainsi progressé de 8,6 M€ soit +14% par rapport à 2019 alors que les frais de recherche de fonds n'ont augmenté que de 5% soit 0,5 M€ par rapport à l'année dernière.

A noter, plusieurs événements importants :

- en avril-mai, forte mobilisation de la Fondation, de notre marraine et de nos parrains pour assurer une présence médiatique importante et appeler aux dons ;
- en juin, réalisation et diffusion gracieuse d'un spot TV au nom de la FRM « investir dans la Vie » ;
- en septembre et pour la troisième année consécutive, la FRM s'est associée à la Journée Mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer pour interpeller les téléspectateurs sur l'importance de soutenir la recherche sur la maladie d'Alzheimer : appel au don par SMS, opération « Contre l'oubli ». Cette opération a pu se faire grâce à l'implication d'un nouveau parrain Matt Pokora et l'investissement important à nos côtés du collectif des chaînes de télévision (groupe TF1, France Télévision, Groupe Canal+ et groupe M6) ;
- en novembre, une nouvelle campagne de communication institutionnelle et d'appel au don sur la nécessité d'investir durablement dans la recherche médicale car c'est investir dans la Vie.

Les frais de communication restent stables (0,6 M€). Cela est possible avec les apports gracieux des médias pour ces différentes opérations, valorisés pour la première fois dans les comptes de la FRM pour un montant de 4 M€ (« contributions volontaires en nature »).

Les produits issus des libéralités (39,2 M€) sont en hausse de 5% soit + 2 M€ par rapport à 2019 avec un niveau d'acceptation de nouveaux dossiers de succession honorable à 20,1 M€ (hors assurances-vie hors succession) malgré le ralentissement de l'activité des études notariales du fait de la crise sanitaire. Le stock des libéralités à réaliser (fonds reportés avant dépréciation des actifs + assurances-vie hors succession à recevoir) de 50,9 M€ demeure élevé bien qu'en baisse de 9 M€ par rapport à 2019 qui fut une année hors normes avec une succession exceptionnelle (14,3 M€).

Avec 5,7 M€, la ressource issue du mécénat et du partenariat est en hausse de 3 M€, soit +114%. La mobilisation des mécènes a été particulièrement forte sur l'opération COVID représentant 57% des sommes collectées.

La gestion financière des actifs de la Fondation a permis de comptabiliser en ressources 3,4 M€ (idem qu'en 2019). Au 31 décembre 2020, le total des placements financiers de la Fondation (incluant le compte sur livret ; excluant les titres non encore libérés cf. NOTE 4.5) est valorisé à 159 M€ et essentiellement investis pour 53% en placements monétaires et assimilés, 17% en obligations, 10% en actions, 20% en fonds non cotés (immobiliers, dette privée, infrastructure, private equity). Dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers durant l'année 2020, la performance globale des actifs financiers détenus par la FRM s'établit à +1.44% contre +5,19% en 2019. A noter une provision pour dépréciation de titres pour 0,5 M€.

La variation sur les fonds dédiés (réintégration des ressources antérieures à 2020 sur l'exercice 2020, mise en fonds dédiés de ressources 2020) est de – 1,4 M€ (impact résultat).

La réforme comptable appliquée en 2020 a un impact sur la présentation de nos comptes, avec l'intégration au bilan des actifs et passifs liés aux successions (impact net au 1^{er} janvier 2020 de 55,4 M€) sans toutefois en modifier ni le modèle économique ni les grands équilibres.

La Fondation continue de suivre son activité et de maîtriser ses budgets.
L'exercice génère un excédent de 0,2 M€.

NOTE 2 – DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les comptes sont établis en euros ; ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

NOTE 3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 3.1 Cadre légal de référence – Changement de méthode et de présentation comptable

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis conformément aux règlements suivants :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

Conformément à l'article 611-1 du règlement ANC n°2018-06, la première application dudit règlement constitue un changement de méthode comptable. Les montants relatifs aux postes de l'exercice précédent sont identiques aux montants tels qu'établis au bilan et au compte de résultat de l'exercice précédent. Cela conduit donc à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux règlements comptables. Les informations nécessaires à la compréhension du passage de l'ancien règlement applicable (CRC 99-01) au nouveau règlement (ANC 2018-06) sont détaillées dans les différentes notes de l'annexe concernées.

L'application au 1er janvier 2020 des nouveaux principes comptables a pour principaux effets :

- l'inscription au bilan des actifs et passifs relatifs aux biens provenant de successions dès leur date d'acceptation, ce qui entraîne corrélativement une diminution des engagements hors bilan reçus ;
- le reclassement de certaines rubriques au passif (dotations consommables et fonds dédiés) et l'insertion d'un total « situation nette » ;
- la modification de la présentation du compte de résultat : la création d'une rubrique « Produits de tiers financeur » comprenant les ressources liées à la générosité du public (dons manuels, legs, donations et assurances-vie, mécénat), le changement du traitement comptable des legs et donations (cf. NOTE 3.2.7), et l'intégration de la variation (reports / utilisation) des fonds dédiés dans le résultat d'exploitation.

L'ensemble des changements opérés se traduit par une augmentation significative de certains postes d'actif et de passif selon le détail fourni dans le tableau ci-dessous et commenté dans les notes de l'annexe :

• Donations temporaires d'usufruit (Actif / Immobilisations incorporelles) :	121 K€ (NOTE 4.1)
• Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés (Actif / Immobilisations corporelles) : dépréciations (NOTE 4.2)	28 906 K€ en valeur brute et 439 K€ pour les
• Créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) :	31 749 K€ (NOTE 4.4)
• Dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) :	4 473 K€ (NOTE 5.5)
• Provisions sur legs ou donations (Passif / Provisions)	8 K€ (NOTE 5.4)
• Fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) :	55 856 K€ (NOTE 5.2)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation ;

- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre hormis les changements relatifs à l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 ;
- ✓ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des actifs est la méthode des coûts historiques, à l'exception de l'immeuble et du terrain du siège social de la Fondation, réévalués en 2000.

NOTE 3.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques

3.2.1 Comptabilisation des dotations – nature des postes de réserves constituées

Conformément au règlement ANC 2018-06, les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation font l'objet de distinctions basées sur les différentes natures de dotations :

- ✓ les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables sont les apports d'actifs consentis irrévocablement à la Fondation, soit à l'origine soit ultérieurement sans avoir jamais été frappés de clause d'inaliénabilité. Il en résulte que la dotation de la Fondation, telle que fixée par les statuts approuvés par décision en Conseil d'Etat du 29 juillet 2005, est intégralement constituée de placements financiers interchangeables. Les montants considérés sont présentés au passif au poste « Fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables »). A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans une fraction des placements financiers de la Fondation. Les montants venant abonder la dotation statutaire, par décision du Conseil de surveillance lors de l'affectation de l'excédent, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires » ;
- ✓ indépendamment de sa dotation, la Fondation a bénéficié au cours de son histoire - et bénéficie toujours - d'apports de fonds de provenances diverses (dons affectés, legs, donations, mécénat) dont seul tout ou partie des revenus doivent servir au financement de projets de recherche. Ces fonds peuvent, pour certains d'entre eux, être revalorisés selon le souhait exprimé par l'apporteur et sont présentés au poste « Autres fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Apports sans droit de reprise ») ;
- ✓ de même, des apports de fonds de provenances diverses dont les revenus doivent servir au financement de projets de recherche peuvent être assortis d'une faculté de consomptibilité si les revenus réalisés sont insuffisants et sont présentés au poste « Autres fonds propres – dotations consomptibles » ;
- ✓ la Fondation dispose de la faculté de céder certains actifs constitutifs de ces dotations et d'utiliser le produit de leur vente à l'acquisition de nouveaux actifs, afin d'en tirer des revenus plus importants. Les plus-values de cession viennent en augmentation de ces dotations par affectation du résultat de l'exercice au cours duquel ces opérations ont eu lieu. Elles peuvent aussi être utilisées au cours de l'exercice dès lors que des projets spécifiques ont été identifiés.

3.2.2 Ecart de réévaluation

La Fondation a opéré en 2000 une réévaluation de la valeur de l'immeuble du siège social (cf. NOTE 4.2).

3.2.3 Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs

Ce poste de réserves matérialise la conservation de ressources affectées par le Conseil de surveillance au développement de la politique de financement des programmes de recherche dans la durée. Ces postes de réserves font l'objet de mouvements d'alimentation et de consommation décidés annuellement et constatés lors de l'affectation du résultat. Ils permettent à la Fondation de financer partiellement ses programmes de recherche pluriannuels futurs. A chaque fin d'exercice, un bilan est établi intégrant les engagements pris sur l'exercice, ainsi que les ressources collectées au cours de l'exercice et affectées à ces

programmes. Des réallocations à de nouveaux programmes de recherche sont dès lors validées par le Conseil de surveillance, ce qui permet une rotation de ces réserves (cf. NOTES 3.2.8- 5.1.4 et 5.1.5).

3.2.4 Report à nouveau

Le report à nouveau a été constitué lors de l'affectation des résultats successifs. Il ne peut être constitué que de ressources non affectées.

3.2.5 Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision est constituée pour tenir compte des éventuelles indemnités à verser lors des départs en retraite. Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,45% ;
- taux de sortie : faible ;
- taux d'évolution du salaire : 1,50%
- taux de charges sociales : 57% pour les cadres et 48% pour les non-cadres ;
- table de mortalité : INSEE 2014-2016 ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- départ à l'initiative du salarié.

3.2.6 Traitement comptable des fondations abritées

Les statuts de la Fondation lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique. A la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs aux fondations abritées et qui n'a pu être utilisée conformément à la volonté de ceux-ci, est enregistrée dans une rubrique spécifique des fonds dédiés : « Fonds dédiés aux fondations abritées ». L'impact sur les postes du bilan des fondations abritées est présenté en NOTE 6 et en NOTE 8.5 pour les postes de résultat ; le détail des mouvements enregistrés dans les fonds dédiés aux fondations abritées est présenté en NOTE 5.2.

3.2.7 Traitement des legs, successions et donations (libéralités)

3.2.7.1 Donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs.

Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

3.2.7.2 Assurances-vie hors successions

Les contrats d'assurance-vie dont la FRM est directement nommée bénéficiaire dans la clause du contrat sont comptabilisés en produit « Assurance-vie » (rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie » au compte de résultat) à la date de réception des fonds (virement bancaire ; date de remise de chèque) et dès lors que la FRM a pu identifier que le versement lui était bien attribué.

3.2.7.3 Donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Concernant les donations entre vifs, dans les articles ci-après, « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les règles de comptabilisation des donations suivent les règles appliquées aux legs, cf. NOTE 3.2.7.4.

3.2.7.4 Legs

3.2.7.4.1 Acceptation des legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Comité des libéralités de la FRM, puis entérinés par le Directoire de la FRM, après levée des éventuelles conditions suspensives.

3.2.7.4.2 Comptabilisation des actifs liés aux legs

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds, les contrats d'assurance-vie pour lesquels la clause bénéficiaire ne désigne pas nommément la FRM mais soit « mes héritiers » ou bien « légataire universel » ;
- dans le compte « Valeurs mobilières de placement » pour titres transférés par les notaires sur le compte-titre de la FRM ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés par la FRM ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour l'ensemble des biens reçus par la FRM qui fait le choix de ne pas les conserver, sauf disposition testamentaire ou du donateur expresse. Ces biens font l'objet d'au moins deux valorisations avant l'acceptation du legs, la valeur la plus faible étant toujours retenue par principe de prudence. Ces biens ne font pas l'objet de règles d'amortissement.

3.2.7.4.3 Comptabilisation des passifs liés aux legs

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant les biens transférées au bénéficiaire de la donation ;

- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, incluant les frais de notaire qui sont implicitement liés à l'acceptation de la libéralité et au règlement de celle-ci qui incombe aux notaires.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

3.2.7.4.4 Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations », à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

3.2.7.4.5 Variation des fonds reportés

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie ».

3.2.7.4.6 Dépréciation des actifs issus de legs

Les actifs issus de legs font l'objet de règles d'évaluation à la date de clôture.

Lorsqu'une dépréciation ou une reprise de dépréciation doit être constatée, elle est neutralisée dans le compte de résultat par une variation correspondante du fonds reporté (cf. NOTE 3.2.7.4.5).

3.2.7.5 Legs, donations ou assurances-vie en cours d'acceptation

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie (hors succession) sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés (cf. NOTES 3.2.7.1. à 3.2.7.4).

3.2.8 Traitement des concours attribués à la recherche

Principale mission de la Fondation, le soutien aux projets de recherche est financé soit sur des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels non affectés (produits des placements, produits des dons et des libéralités, produits des activités diverses), soit sur les ressources affectées par les testateurs, les donateurs, les mécènes ou les fondateurs des fondations abritées.

Dès approbation par le Directoire des financements octroyés aux projets de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique ou les comités de pilotage en cas d'appel à projets spécifique, la charge correspondante est comptabilisée au compte de résultat dans un poste « Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » par la contrepartie des comptes de « Dettes envers les chercheurs ». Ces postes sont ventilés selon la nature des programmes en :

- ✓ dettes envers les chercheurs : ce sont les engagements accordés aux jeunes chercheurs ;
- ✓ dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels, pour les subventions sur plusieurs années comme, notamment, celles concernant les Equipes Labellisées, les programmes thématiques ou certains appels à projets gérés en partenariat ;
- ✓ autres créances envers les chercheurs : ce sont les sommes non dépensées par les chercheurs en fin de projet et qui font l'objet d'une demande de remboursement par la FRM.

Ces postes de dettes sont soldés au fur et à mesure des mises en paiement des engagements selon les échéanciers prévus dans les conventions ou accords de financement.

Les renonciations totales ou partielles de certains chercheurs ainsi que la résiliation de certains financements résultant de l'application de clauses résolutoires des conventions se traduisent par la contrepassation des écritures de charges initialement comptabilisées.

Enfin, pour assurer une pérennité à des financements de projets qui s'inscrivent dans la durée, la Fondation a mis en œuvre un mécanisme de réserve spécifique dénommée : « Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs » (cf. NOTE 5.1.4).

3.2.9 Fonds dédiés (cf. NOTE 5.2)

Lorsque des legs, des donations ou des dons sont affectés par les testateurs, donateurs ou mécènes à des pathologies précisément désignées, la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » (anciennement « Engagements à réaliser sur ressources affectées »), afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisation des fonds dédiés » (anciennement « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs »), inscrit au compte de résultat.

Les rubriques « Reports en fonds dédiés » et « Utilisation des fonds dédiés » sont prises en compte dans le calcul du Résultat d'Exploitation dans le compte de résultat en application du règlement ANC 2018-06.

Pour ce qui concerne les fondations abritées, la partie des ressources affectées par les testateurs, les donateurs ou les mécènes à une fondation abritée, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite dans les charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » (anciennement « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées ») par la contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés aux fondations abritées ». De ce fait, les comptes de « Fonds dédiés des fondations abritées » enregistrent les excédents en fin d'exercice des fondations abritées, suivis de façon détaillée afin de constater l'engagement pris par la Fondation de gérer de manière individualisée les ressources ainsi affectées.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite au compte « Utilisation des fonds dédiés » (anciennement « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées ») sur les exercices futurs par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

3.2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, sauf l'immeuble du siège social de la Fondation réévalué en 2000. Elles sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- ✓ logiciels : 1 an
- ✓ développements informatiques : 5 à 10 ans
- ✓ constructions : selon les composants pour les biens faisant l'objet d'un amortissement
- ✓ agencements et installations : 10 ans
- ✓ mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- ✓ matériel informatique : 3 à 5 ans

Les immeubles et terrains issus des legs ayant pour contrepartie une rubrique des fonds propres font l'objet d'une dépréciation calculée en fonction du nombre d'usufruitiers et de leur âge, de l'occupation éventuelle du bien, ou encore de la nature du bien (terrain ou immobilier).

La Fondation a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2005, les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, en utilisant la méthode prospective admise par ces règlements. Il en a résulté la mise en œuvre du nouveau concept de « composant » selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

3.2.11 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

3.2.12 Placements financiers et disponibilités

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'achat qui intègre les éventuels frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces placements sont ramenés à leur valeur probable de cession (cours de bourse pour les valeurs ou FCP cotés) par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Les provisions pour dépréciation des titres sont, pour les participations en SCI/SCPI, calculées par référence à la valeur liquidative au 31 décembre de l'exercice.

La Fondation souscrit des comptes à terme et des contrats de capitalisation dont la rémunération n'est acquise qu'au terme d'une période donnée. Elle fait le choix de comptabiliser en ressources en fin d'exercice, les intérêts courus. Ils sont calculés en conformité avec l'engagement de la Fondation de maintenir ces placements jusqu'à leur échéance. Toute situation exceptionnelle fait l'objet d'une information dans l'annexe.

3.2.13 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à la FRM un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci peut correspondre à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services dont des spots dans les différents médias (TV, radios, presse,...).

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la FRM ;
- il est possible de recenser et de valoriser de manière fiable les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

NOTE 4 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – ACTIF

NOTE 4.1 Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

(en milliers €)	Valeur brute au 31 décembre 2019	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	0	121	0	30	91
Immobilisations incorporelles	759	759	0	9	750
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
TOTAL	759	880	0	39	841

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées au bilan au 1^{er} janvier 2020 en application du règlement ANC 2018-06, pour une valeur brute de 121 K€ correspondant à deux donations (échéances 2023 et 2027 respectivement).

L'usufruit temporaire de ces donations concerne des portefeuilles-titres dont les rendements prévisionnels ne présentent pas de risques.

Au 31 décembre 2020, elles diminuent de 30 K€ correspondant à la quote-part constatée sur l'exercice.

La variation des immobilisations incorporelles (-9 K€) correspond à des mises au rebut de vieux logiciels.

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers €)	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	440	89	9	519

La dotation annuelle aux amortissements a été de 89 K€.

La diminution correspond aux cessions constatées (cf. ci-dessus).

NOTE 4.2 Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

(en milliers €)	Valeur brute au 31 décembre 2019	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immeubles et terrains provenant de legs	1 166	640	0	0	640
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation	10 023	10 023	0	0	10 023
Autres immobilisations corporelles	1 948	1 948	147	24	2 072
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	0	28 380	8 150	6 570	29 960
Biens reclassés en « Bien reçus par legs ou donations et destinés à être cédés »	0	526	0	0	526
TOTAL	13 138	41 518	8 297	6 594	43 220

La Fondation est propriétaire d'immeubles et de terrains issus de legs et de donations d'une valeur brute de 1 166 K€ à fin 2019.

Certains figuraient dans ses immobilisations avant l'application du règlement CRC 99-01 et correspondent à des biens ne pouvant être vendus car grevés d'une charge (rente ou démembrement) ou difficilement vendables (localisation ou baux en cours).

Une partie de ces biens (pour 526 K€ en valeur brute) ont été reclassés en « Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés ».

D'autres ont été légués à la Fondation pour constituer une dotation et restent immobilisés en « Immeubles et terrains provenant de legs » :

- trois appartements à Strasbourg constituent la dotation Woringer et leurs loyers servent à décerner le Prix « Camille Woringer ».

La Fondation est propriétaire de l'immeuble de son siège social (Cf. NOTE 10.3). Cet immeuble a fait l'objet en 2000 d'une réévaluation ayant généré un écart de 6 893 K€ inscrit dans les fonds propres. Il figure dans les comptes de la Fondation pour 6 986 K€ au titre du terrain et 3 036 K€ pour les constructions, complètement amorties au 31/12/2020.

Pour les « autres immobilisations corporelles », la Fondation a procédé en 2020 à des travaux d'entretien pour un montant de 92 K€ et l'acquisition de matériels informatiques pour 54 K€. Les cessions pour 24 K€ correspondent à des mises au rebut de matériel informatique.

Les biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés sont comptabilisés au bilan au 1^{er} janvier 2020 en application du règlement ANC 2018-06, pour une valeur brute de 28 906 K€ (dont 526 K€ de bien auparavant classés en « Immeubles et terrains provenant de legs »).

Ce poste a été accru pour une valeur brute de 8 150 K€ au cours de l'exercice (correspondant aux biens relatifs aux nouvelles successions acceptées par le Comité des libéralités) et diminué pour une valeur de 6 570 K€ (correspondant aux cessions réalisées).

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers €)	Valeur au 31 décembre 2019	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immeubles et terrains provenant de legs	132	90	0	0	90
Amortissements de l'immeuble et du terrain du siège social	3 036	3 036	0	0	3 036
Amortissement des autres immobilisations corporelles	1 277	1 277	167	24	1 420
Dépréciation des Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	0	397	333	97	633
Amortissement des Biens reclassés en « Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés »	0	42	0	0	42
TOTAL	4 445	4 842	500	121	5 221

- Immeubles et terrains provenant des legs : la Fondation ayant actualisé en 2020 l'estimation de ces biens, les provisions ont été ajustées en conséquence. Une partie de ces provisions (42 K€) ont été reclassées avec les dépréciations sur « Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés » ;
- Immeuble et terrain du siège social de la Fondation : cf. ci-dessus ;
- Autres immobilisations corporelles : l'augmentation correspond à la dotation annuelle aux amortissements ; la diminution correspond aux biens mis au rebut ;
- Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés : ces biens reçus ne font pas l'objet d'amortissements. Ils font toutefois l'objet d'une évaluation à la date de clôture (pour les biens dont la valeur unitaire dépasse les 100 K€ et dès lors que le bien a une ancienneté inférieure à deux ans). Une provision est constatée dès lors que la valeur d'estimation à la date de clôture est inférieure à la valeur d'acceptation du bien par le Comité des libéralités. Au 1^{er} janvier 2020, une dépréciation de 397 K€ était constatée ; au 31 décembre 2020, une reprise de provision est constatée pour 97 K€ ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 333 K€.

NOTE 4.3 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations financières	8			8

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de provisions pour travaux (8 K€).

NOTE 4.4 Créances

(en milliers €)	Valeur brute au 31 décembre 2019	Valeur brute au début de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Créances clients, usagers et comptes rattachés	519	519	741
Créances reçues par legs ou donations	0	31 749	21 849
Autres créances	277	277	1 046
Produits à recevoir	733	733	1 049
TOTAL	1 529	33 278	24 685

Les créances sont toutes à moins d'un an.

Le solde brut des créances clients, usagers et comptes rattachés au 31 décembre 2020 est de 741 K€ et ne fait pas l'objet de dépréciation :

- ✓ 716 K€ de produits à l'encaissement (dons, produits de mécénat) ;
- ✓ 25 K€ de factures Sodexo pour l'activité « Maison de la Recherche » en attente de règlement ;

Les créances reçues par legs ou sont comptabilisées au bilan au 1^{er} janvier 2020 en application du règlement ANC 2018-06, pour une valeur brute de 31 749 K€.

Au 31 décembre 2020, la valeur brute de ces créances s'élève à 21 849 K€.

Des provisions pour dépréciations sont constatées pour les créances relatives aux portefeuilles-titres en fonction de leurs valeurs à la date de clôture pour une valeur de 106 K€, et sont neutralisées au compte de résultat par un mouvement réciproque au niveau des fonds reportés.

Ces créances sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge.

Les autres créances, soit 1 046 K€, sont principalement constituées d'avoirs à recevoir (33 K€), de la TVA déductible à récupérer (19 k€), des renonciations en attente de remboursement (994 K€, cf. NOTE 3.2.8).

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 049 K€ et se décomposent essentiellement comme suit :

- ✓ 804 K€ : dons et produits du mécénat 2020 encaissés en 2021 ;
- ✓ 245 K€ : revenus financiers (244 K€) et autres produits à recevoir.

NOTE 4.5 Placements financiers

Les placements financiers sont composés au 31/12/2020 de fonds communs de placement (FCP), contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme (CAT ou DAT), de parts de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), de parts dans un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI), de fonds de dettes, de fonds d'infrastructure, de fonds de private equity, des intérêts courus des contrats de capitalisation et des CAT ou DAT, d'un fonds dédié (FCP Varenne Investissement), valorisés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti » et placés auprès de grandes banques et institutions financières. Le FCP Varenne Investissement est un fonds dédié spécifiquement consacré à une partie des dotations de la Fondation. Les disponibilités comprennent les comptes bancaires, les comptes postaux et le compte sur Livret associatif.

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Placements financiers	145 821	158 591
Disponibilités	2 603	7 396
TOTAL	148 424	165 987

La variation sur les placements financiers soit +12 770 K€ correspond pour l'essentiel :

- ✓ + 13 000 K€ : souscription de trois nouveaux investissements partiellement appelés ;
- ✓ + 999 K€ : les intérêts courus 2020 des contrats de capitalisation et DAT ;
- ✓ - 6 K€ : désinvestissements d'obligations ;
- ✓ - 1 274 K€ : remboursement partiel par anticipation d'un fonds de dette ;
- ✓ + 52 K€ : entrée de titres relatifs à d'autres placements (fondations abritées ; successions).

Pour rappel, dans le poste « Autres dettes » (cf. NOTE 5.5.6), figurent les montants non encore libérés à fin 2020, soit 11 409 K€ pour les fonds de dettes SP EuroCréances 2020 et Idinvest, les fonds d'infrastructures Mirova Eurofideme 4 et Antin, l'OPPCI Quaero I, le fonds de private equity Ardian. Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds.

Détail des placements financiers au 31/12/2020

(en milliers €)	Valeur brute (valeur achat) ¹	Valeur nette (valeur liquidative)	Moins-values latentes	Plus-values latentes
Comptes et dépôts à terme	² 12 707	² 12 707	0	0
FCP dédié	41 841	41 509	332	0
Contrats de capitalisation	62 984	62 984	0	0
SCPI	10 625	11 411	0	787
OPPCI	³ 2 000	³ 2 000	0	221
Fonds d'infrastructure	⁴ 5 000	⁴ 4 897	131	28
Fonds de dettes	⁵ 18 097	⁵ 18 299	83	285
Fonds de private equity	⁶ 5 000	⁶ 5 022	0	22
Autres placements gérés directement par la FRM	336	336	3	0
TOTAL	⁷ 158 591	⁷ 159 386	550	1 343

¹ les valeurs d'achat intègrent les éventuels frais d'acquisition

² dont 8 707 K€ d'intérêts courus au 31/12/2020 sur les contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme

³ dont montants non encore libérés : 250 K€

⁴ dont montants non encore libérés : 2 800 K€

⁵ dont montants non encore libérés : 4 658 K€

⁶ dont montants non encore libérés : 3 701 K€

⁷ dont montants non encore libérés : 11 409 K€

Etat des dépréciations des placements financiers

(en milliers €)	Valeur de dépréciation au début de l'exercice	Valeur de dépréciation à la clôture de l'exercice
FCP dédié	0	332
SCPI	44	0
Fonds d'infrastructures	0	131
Fonds de dettes	0	83
Autres placements	0	3
TOTAL	44	550

NOTE 4.6 Disponibilités

Les disponibilités, pour une valeur de 7 396 K€ se décomposent :

- compte sur Livret : 5 742 K€ ;
- comptes bancaires courants : 1 654 K€.

NOTE 4.7 Charges constatées d'avance

Les charges enregistrées en 2020 et concernant en réalité l'exercice 2021, font l'objet d'une comptabilisation en « charges constatées d'avance » à l'actif du bilan. Le total de ces charges s'élève à 293 K€.

NOTE 5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN - PASSIF

NOTE 5.1 Fonds propres et réserves

(en milliers €)	Valeur au 31 décembre 2019	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice	NOTES
Fonds propres sans droit de reprise	39 349	39 349	366			39 716	
Dotations statutaire	30 524	30 524				30 524	3.2.1
Dotations complémentaire	8 825	8 825	366			9 191	
Autres fonds propres sans droit de reprise	13 422	13 422	88			13 510	
Dotations initiales	9 149	9 149				9 149	3.2.1
Dotations complémentaires	4 272	4 272	88			4 361	
Ecart de réévaluation	6 893	6 893				6 893	3.2.2 et 4.2
Réserve des Programmes de recherche pluriannuels futurs	19 305	19 305	448			19 753	3.2.3
Report à nouveau	1 010	-57				-57	
Excédent	972	972		171	972	171	
Autres fonds propres – dotations consommptibles	10 276	10 276	69	326	612	10 059	
Dotations consommptibles initiales	12 153	12 153			612	12 479	3.2.1
Dotations consommptibles complémentaires	1 294	1 294	69	326		1 363	
Dotations consommptibles inscrites au compte de résultat	-3 171	-3 171				-3 783	
TOTAL	91 227	90 160	972	497	1 584	90 045	

L'intégralité des fonds propres et réserves (à l'exception de l'écart de réévaluation) ainsi que le résultat de l'exercice 2019 ont pour origine des ressources liées à la générosité du public.

Les augmentations (hors excédent de l'exercice 2020) concernent la constitution d'une dotation consommptible issue d'une disposition testamentaire, et est donc issue de la générosité du public.

Les diminutions (hors excédent de l'exercice 2019) correspondent aux quotes-parts de dotations consommptibles inscrites au résultat liées à des ressources issues de la générosité du public (cf. NOTE 9.2.1).

L'ensemble des fonds propres (sans droit de reprise ; autres fonds propres sans droit de reprise ; autres fonds propres – dotations consommptibles) sont considérées comme ayant une origine issue de la générosité du public (volontés d'un testateur, donateur ou mécènes ; cumul d'excédents dégagés au fil des années issus de ressources liées à la générosité du public : don, mécénat, libéralités).

Le report à nouveau diminue au 1^{er} janvier 2020 pour un total net de 1 067 K€ afin de tenir compte du changement de méthode comptable suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06 (cf. NOTE 3.1) :

- 577 K€ correspondent au solde du compte 475 Débitaire (legs en cours de réalisation) non soldé au 31 décembre 2019 ;
- 526 K€ correspondent à des biens précédemment comptabilisés en « Immeubles et terrains provenant de legs » (cf. NOTE 4.2) qui selon le nouveau règlement aurait dû faire l'objet d'une comptabilisation en produits puis d'une comptabilisation en fonds reportés.
- - 42 K€ correspondent aux provisions pour dépréciations relatives à ces mêmes biens (cf. NOTE 4.2)
- 7 K€ correspondent à un reclassement en fonds dédiés (legs affecté à un Comité régional)

5.1.1 Dotation statutaire

Par affectation de l'excédent 2019, la dotation statutaire complémentaire a été augmentée de 366 K€ en 2020 pour la part équivalente à 1,2% de la dotation initiale correspondant à l'inflation hors tabac 2019, conformément à l'application de l'article 11 des statuts.

Conformément à l'article 11 des statuts, « La dotation comprend l'apport fait par les fondateurs et de ses abondements successifs, en vue de la reconnaissance de la Fondation pour la Recherche Médicale comme établissement d'utilité publique. Au 31 décembre 2003, la dotation est de 30.524.486,55 euros, affectation des résultats de l'exercice 2003 non incluse. »

Les actifs constitutifs de la dotation statutaire se retrouvent principalement dans le fonds dédié FCP Varenne Investissement (cf. NOTE 4.5).

5.1.2 Autres fonds propres sans droit de reprise (NOTE 3.2.1)

(en milliers €)	Dotation initiale	Dotations complémentaires			Dotation à la clôture de l'exercice
		Avant affectation du résultat 2019	Affectation du résultat 2019	Après affectation du résultat 2019	
Dotation Binet	426		1		427
Dotation Rosen	4 310		44		4 354
Dotation Piraud	312				312
Dotation Tartois	709		2		711
Dotation Delahautemaison	189				189
Dotation Woringer	640				640
Dotation Rouanet	6 835		41		6 876
TOTAL	13 422		88		13 510

Les dotations Binet, Rosen et Rouanet ont été revalorisées selon l'inflation lors de l'affectation de l'excédent 2019. Il est à noter que la contrepartie des dotations Woringer et Rouanet est en actif immobilisé (cf NOTE 4.2), soit en « Immeubles et terrains provenant de legs » (dotation Woringer), soit en « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (dotation Rouanet).

5.1.3 Autres fonds propres – dotations consommables (NOTE 3.2.1)

La diminution de 612 K€ représente la consommation de ces dotations via le compte de résultat (cf. NOTE 9.2.1).

Les dotations de Danone et de la Fondation Marie-Noëlle ont été revalorisées pour 44 et 25 K€ selon l'inflation lors de l'affectation de l'excédent 2019.

(en milliers €)	Dotation initiale	Dotation consommée			Dotation complémentaire 31/12/20	Dotation totale 31/12/20
		Situation au 31/12/19	Quote-part inscrite au compte de résultat 2020	Solde au 31/12/20		
	A	B	C	D = B+C	E	F = A+D+E
Dotation Pomaret	897	-744	-98	-842	71	127
Dotation Mescle	1 113	-330	-126	-456	46	703
Dotation Laroche	369	-197	-9	-207	31	193
Dotation Home du Pharmacien	1 503	-285	-27	-312	102	1 293
Dotation Danone	4 419	-128		-128	1 035	5 327
Dotation Fondation Marie-Noëlle	2 068	-15		-15	76	2 130
Dotation Fondation Suzanne Bourcier	478	-384	-94	-384		0
Dotation Fondation Tincourt-Besson	1 305	-1 088	-218	-1 305		0
Dot. Fond. Bernadette et Pierre Duban	326	0	-41	-41		285
TOTAL	12 479	-3 171	-612	-3 783	1 363	10 059

5.1.4 Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs

(Cf. NOTES 3.2.3 - 3.2.8 et 5.1.5)

(en milliers €)	31/12/2019	Affectation du résultat 2019			Solde au 31/12/2020
		Diminutions		Augmentations	
		Consommations	Reprises		
A	B	C	D	E = A-B-C+D	
Equipes Labellisées FRM	17 535	16 129		16 547	17 953
Amorçage de Jeunes Equipes	1 770	1 145		1 175	1 800
TOTAL	19 305	17 274		17 722	19 753

Les variations analysées ci-dessus et commentées ci-après correspondent à l'affectation de l'excédent dégagé en 2019. Le solde au 31 décembre 2020 ainsi que son analyse s'entendent **avant** affectation de l'excédent dégagé en 2020.

Equipes Labellisées FRM : les engagements pris en 2019, nets des renoncations, ont été de 20 767 K€. La Fondation a financé ce programme au 31 décembre 2019 de la façon suivante : 4 638 K€ par jumelage de dons et legs affectés et 16 129 K€ par l'utilisation de la réserve. Lors de l'affectation de l'excédent 2019, la Fondation a validé un nouveau financement de 17 953 K€ pour ce programme en 2020.

Amorçage : un engagement net de 1 145 K€ a été pris en 2019. La Fondation a financé ce programme au 31 décembre 2019 de la façon suivante : 1 145 K€ par l'utilisation de la réserve. Lors de l'affectation de l'excédent 2019, la Fondation a validé un nouveau financement de 1 800 K€ pour ce programme en 2020.

Cela porte le montant des réserves 2020 à 19 753 K€ après affectation du résultat 2019.

5.1.5 Affectation du résultat 2019

(en milliers €)	Résultat	Imputation
Excédent de l'exercice 2019	972	
Dotation pérenne – revalorisation de la dotation statutaire		366
Apports sans droit de reprise – compléments de dotations		88
Autres fonds propres : affectation en dotation consommable initiale		69
Prélèvements sur autres fonds propres – dotations consommables		
Programmes de recherche : reprise sur programmes antérieurement constitués		- 18 995
Programmes de recherche : financement des programmes de recherche pluriannuels futurs		19 443
Report à nouveau des résultats cumulés des Comités régionaux		
TOTAL	972	972

NOTE 5.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fonds reportés liés aux legs et donations	49 428	23 282	14 264	40 410
Fonds reportés liés aux legs et donations orientés	6 341	1 669	2 189	6 862
Dépréciations sur les biens liées aux legs et donations	- 397	-97	-333	- 633
<i>Reclassement biens immobilisés</i>	526	0	0	526
<i>Reclassement provisions sur biens immobilisés</i>	-42			-42
Dépréciations sur les créances liées aux legs et donations	0	0	-106	-106
TOTAL	55 856	24 854	16 120	47 016

Comme indiqué en NOTE 4.2, certains biens figuraient dans la ligne « Immeuble et terrains provenant de legs » avant l'application du règlement CRC 99-01. Une partie de ces biens (pour 526 K€ en valeur brute) ont été reclassés en « Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés », la contrepartie se retrouvant en « Fonds reportés » au 1^{er} janvier 2020.

Une dépréciation de 42 K€ constatée dans les comptes au 31 décembre 2019 relatifs à ces biens est également reclassée en « Fonds reportés » au 1^{er} janvier 2020.

NOTE 5.3 Fonds dédiés

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fonds dédiés aux fondations abritées	2 412	555	866	2 723
Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectés	321	60	942	1 203
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	1 026	327	627	1 326
<i>Fonds dédiés sur legs reclassés au 1^{er} janvier 2020</i>	79	72	0	7
Fonds dédiés sur revenus des dotations	120	107	74	88
TOTAL	3 958	1 120	2 510	5 347

La partie de ces fonds dédiés, présente depuis plus de deux ans, représente 1 230 K€ (soit 23% du total).

La partie de ces fonds dédiés, présente depuis moins de deux ans, représente 4 117 K€ (soit 77% du total).

Fonds dédiés aux fondations abritées

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fondation pour l'Innovation Thérapeutique	91	63	71	100
Fondation du Rein	318	1	75	392
Fondation pour la Recherche sur les AVC	373	154	201	420
Fondation NECKER	830	115	126	841
Fondation Guillaumat-Piel	20	20	20	20
Fondation Thémis et Pégase	333	49	9	293
Fondation Marie-Noëlle	1	1	175	175
Fondation Ginette Peslier Bouvier	40	20	0	20
Fondation Durlach	39	39	0	0
Fondation Alain Rousseau	91	25	23	89
Fondation Capucine	25	25	1	1
Fondation Bessis	43	43	58	58
Fondation George Quentin	207	0	107	313
TOTAL	2 412	555	866	2 723

Au 31 décembre 2019, les fonds à engager étaient ventilées de la manière suivante :

- Ressources issues de la générosité du public : 1 596 K€
- Ressources non issues de la générosité du public : 816 K€ (issues du mécénat d'entreprise)

Au 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des ressources sont à considérer comme de l'AGP en application du règlement ANC 2018-06.

Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectés

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de Ressources	A	B	C	D = A-B+C
Dons et mécénat affectés (AGP)	160	60	854	955
Danone FRM Nutrition (AGP)	160	0	88	248
TOTAL	321	60	942	1 203

Au 31 décembre 2019, les fonds à engager étaient ventilées de la manière suivante :

- Ressources AGP : 111 K€
- Ressources non-AGP : 210K€ (issues du mécénat d'entreprise)

Au 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des ressources sont à considérer comme de l'AGP en application du règlement ANC 2018-06.

Fonds dédiés sur libéralités affectées et produits financiers sur dotation legs

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de Ressources	A	B	C	D = A-B+C
Legs affectés (AGP)	1 027	327	627	1 326
<i>Legs affectés reclassés en fonds dédiés au 1^{er} janvier 2020</i>	79	72	0	7
Produits financiers sur dotation legs (AGP)	120	107	74	88
TOTAL (AGP)	1 225	506	702	1 421

Les legs, donations et assurances-vie affectés découlent de clauses testamentaires qui les destinent à une pathologie.

En 2020, la Fondation a reçu 2 248 K€ de produits d'exploitation correspondant à des libéralités affectées. Ces produits ont été jumelés avec des projets de recherche correspondant au souhait du testateur. Les libéralités pour lesquelles la Fondation n'a pas pu répondre à la demande du léguaire au cours de l'exercice, sont portées en fonds dédiés (cf. NOTE 3.2.9). Cette part représente 627 K€ en 2020.

Sur 1 027 K€ de produits de libéralités affectées, antérieurement portés en fonds dédiés, la Fondation en a utilisé 327 K€ en 2020, pour le financement de projets de recherche correspondant au souhait du léguaire.

Au 1^{er} janvier 2020, 79 K€ de ressources antérieures, précédemment comptabilisées en compte d'attente (compte 475) pour 72 K€ ou report à nouveau (compte 110) pour 7 K€, ont été reclassées en fonds dédiés en application du règlement ANC 2018-06. Ces ressources ont été utilisées pour 72 K€ au cours de l'année 2020.

Les fonds dédiés sur produits des dotations sont les produits fonciers ou financiers des dotations issues de legs et sont désormais considérées comme des ressources AGP en application du règlement ANC 2018-06.

NOTE 5.4 Provisions pour risques et charges

(en milliers €)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions sur legs ou donations	8	1	0	9
Indemnités de fin de carrière	232		26	206
TOTAL	240	1	26	215

Au 1^{er} janvier 2020, et conformément au règlement ANC 2018-06, il est constaté un montant de 8 K€ de provisions relatifs à des legs (charges testamentaires quant à l'obligation d'entretien des tombes ou sépultures, la tenue d'offices religieux).

La diminution de la provision pour risques et charges correspond au réajustement de la provision sur les indemnités de fin de carrière (- 26 K€).

NOTE 5.5 Dettes

(en milliers €)	Valeur au 31 décembre 2019	Solde au début de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 448	1 448	1 846
Dettes fiscales et sociales	530	530	500
Dettes des legs ou donations	0	4 473	4 894
Dettes envers les jeunes chercheurs	13 201	13 201	15 414
Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels	43 147	43 147	51 941
Autres dettes	5 531	5 531	11 411
Produits constatés d'avance	16	16	8
TOTAL	63 873	68 346	86 013

5.5.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

5.5.2 Dettes fiscales et sociales

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

5.5.3 Dettes des legs ou donations

Les dettes issues de legs ou donations sont comptabilisées au bilan au 1^{er} janvier 2020 en application du règlement ANC 2018-06, pour une valeur de 4 473 K€.

Au 31 décembre 2020, la valeur de ces dettes s'élève à 4 894 K€.

Ces dettes sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge.

5.5.4 Dettes envers les jeunes chercheurs

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

5.5.5 Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels

25 385 K€ sont des dettes à moins d'un an et 26 520 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

5.5.6 Autres dettes

Ces dettes représentent des versements qui restent à effectuer sur des placements financiers :

- 250 K€ pour l'OPPCI Fonciere Quaero I (engagement pris pour 2 000 K€ en 2019) ;
- 2 163 K€ pour le fonds de dettes SP EuroCréances 2020 (anciennement SP EuroCréances 2018 ; engagement pris pour 3 500 K€ en 2019) ;
- 2 495 K€ pour le fonds de dettes Idinvest (engagement pris pour 5 000 K€ en 2020)
- 667 K€ pour le fonds d'infrastructure Mirova Eufideme 4 (engagement pris pour 2 000 K€ en 2019) ;
- 2 133 K€ pour le fonds d'infrastructure Antin (engagement pris pour 3 000 K€ en 2020) ;
- 3 701 K€ pour le fonds de Private Equity Ardian (engagement pris pour 5 000 K€ en 2020).

Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds et ont théoriquement des échéances à moins d'un an.

5.5.7 Produits constatés d'avance

Ils sont constitués par les abonnements à servir sur la revue de la Fondation « *Recherche & Santé* » : 8 K€.

NOTE 6 – IMPACT DES FONDATIONS ABRITEES SUR LES POSTES DU BILAN DE LA FONDATION

(en milliers €)

Actif	2020	2019	Passif	2020	2019
Immobilisations nettes	1	1	Autres fonds propres – dotations consommables	3 245	3 471
Créances	-	-	Fonds dédiés aux fondations abritées	2 723	2 412
Produits à recevoir	11	27	Fonds dédiés sur legs affectés		
Valeurs mobilières de placement	3 220	3 755	Dettes chercheurs	531	614
Disponibilités	3 396	2 861	Dettes fournisseurs	130	148
Charges constatées d'avance	2	2	Produits constatés d'avance	1	1
Total Actif	6 630	6 646	Total Passif	6 630	6 646

Les fonds propres des fondations abritées sont constitués de dotations consommables.

Les actifs constitutifs de ces dotations se retrouvent dans les placements financiers (cf. NOTE 4.5), dans des fonds de dettes privées et d'infrastructures.

Le résultat des fondations abritées est neutralisé à la clôture des comptes par un mouvement impactant les fonds dédiés.

NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**7.1 Engagements de l'exercice 2019 reclassés au 1^{er} janvier 2020**

En application du règlement CNC 2018-01, les engagements hors-bilan relatifs à des legs ou donations acceptés à la date du 31 décembre ont été reclassés dans les postes du bilan (actif/passif) correspondants (cf. NOTE 3.1) au 1^{er} janvier 2020.

Ils ne retrouvent plus d'équivalent sur l'exercice 2020.

7.2 Engagements reçus

Au 31 décembre 2020, 165 dossiers de legs et donations sont ouverts en attente d'acceptation. 84 de ces dossiers font l'objet d'une valorisation provisoire pour un montant total de 13 486 K€.

En outre, au 31 décembre 2020, la FRM avait connaissance de 39 contrats d'assurance-vie à recevoir (hors succession) pour un montant total de 3 168 K€. Ce montant est comptabilisé en hors bilan dans un poste « Assurances-vie à recevoir ». La FRM a également été désignée comme bénéficiaire sur 39 dossiers supplémentaires, sans précision du montant attendu.

La FRM a reçu en 2017 l'engagement sur 15 ans d'une Fondation basée à l'étranger pour un montant global de 7,5 millions de francs suisses (CHF). La part restante à recevoir au 31 décembre 2020 s'élève à 5,5 millions de francs suisses, ce qui, valorisé au taux de change du 31 décembre 2020 (taux Banque de France) de 1.0802, représente un montant à recevoir de 5,092 M€.

Par ailleurs, la FRM peut bénéficier d'un versement complémentaire, sous condition suspensive, correspondant aux produits financiers relatifs au placement des sommes non versées. Cette somme étant à la libre appréciation de la Fondation basée à l'étranger, aucune valorisation n'est faite au 31 décembre 2020 et aucun versement n'a été effectué au titre des exercices 2017 à 2020.

Pour certaines fondations abritées de la FRM, les fondateurs peuvent prendre un engagement de versement minimum de dons sur une période pluriannuelle. Au 31 décembre 2020, le montant de l'engagement à recevoir s'élève à 100 K€, avec en contrepartie un engagement donné, les dons reçus étant affectés à des projets scientifiques.

7.3 Engagements donnés

Parmi les legs ouverts et en attente d'acceptation, 1 072 K€ sont affectés et la Fondation s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions exprimées par testament.

Parmi les contrats d'assurance-vie à recevoir, 32 K€ sont affectés et la Fondation s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions mentionnées dans lesdits contrats

Les autres engagements à recevoir sont également affectés pour un montant total de 5 192 K€.

NOTE 8 – ELEMENTS MARQUANTS DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 8.1 Commentaires sur les produits

Les produits d'exploitation sont en augmentation de 17,5 % (67 110 K€ en 2020, contre 57 121 K€ en 2019, soit + 9 990 K€) :

- la redevance de la Maison de la Recherche diminue de 170 K€ (- 50 %) ;
- les quote-part de dotations consommables sont en augmentation de 127 K€ (+ 26%) ;
- les dons manuels augmentent de 3 665 K€ (+ 16%) ;
- les contributions à la revue Recherche et Santé diminuent de 15 K€ (- 43%) ;
- les ressources issues du mécénat sont en augmentation de 3 041 K€ (+ 114%) ;
- les legs, donations et assurances-vie augmentent de 2 283 K€ (+ 6%);
- la ligne « Utilisation des fonds dédiés », pour une valeur de 1 120 K€, apparaît pour la première fois dans le total des produits d'exploitation en application du règlement ANC 2018-06

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » se décompose ainsi (montants en milliers d'euros) :

PRODUITS	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	10 104
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	20 562
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 978
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	97
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	25 390
Sous-total PRODUITS	
CHARGES	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 600
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	439
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	16 551
Sous-total CHARGES	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	39 542

NOTE 8.2 Commentaires sur les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 15,6 % (69 802 K€ en 2020, contre 60 410 K€ en 2019, soit + 9 392 K€).

Cette augmentation porte essentiellement sur les aides aux chercheurs qui augmentent de 6 117 K€ (+13% par rapport à 2019), pour atteindre un total de 53 205 K€. Ce montant tient compte des renoncements enregistrés en 2020 sur les engagements scientifiques de l'année (3 307 K€) et des exercices antérieurs (2 932 K€).

Les achats et charges externes augmentent de 6%, soit + 621 K€ par rapport à 2019, pour un total de 10 411 K€.

La masse salariale brute s'élève à 2 067 K€, en progression de 129 K€ (+ 7%).

La ligne « Reports en fonds dédiés », pour une valeur de 2 510 K€, apparaît pour la première fois dans le total des produits d'exploitation en application du règlement ANC 2018-06

NOTE 8.3 Commentaires sur le résultat financier

Le résultat financier atteint 2 887 K€ en 2020 soit une diminution de 2 036 K€ par rapport à l'an passé. Le résultat 2020 se compose principalement de la façon suivante :

- ✓ des revenus de placements pour 3 395 K€,
- ✓ d'une reprise sur provision pour dépréciation de 44 K€,
- ✓ d'une dotation sur provision pour dépréciation de 550 K€

Il est à noter que si le résultat financier est clairement lisible dans le compte de résultat, ses composantes sont en revanche éclatées en quatre rubriques séparées dans le CROD et le CER (cf. NOTE 9) :

- ✓ les produits financiers (revenus des placements et plus-value de cession) sont compris dans les « autres produits liés à la générosité du public » ;
- ✓ les charges financières (moins-values sur cession) sont englobées dans les « frais de fonctionnement » ;
- ✓ les dotations aux provisions financières sont détaillées dans les dotations aux provisions ;
- ✓ de même les reprises de provisions financières sont incluses dans les reprises sur provisions.

Des informations complémentaires sur les postes du compte de résultat sont apportées ci-après, au travers des commentaires des emplois et des ressources du CROD et du CER.

NOTE 8.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur 2020 est quasi-nul (que ce soit les produits ou les charges).

NOTE 8.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat
(en milliers €)

Charges	2020	2019	Produits	2020	2019
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires	1 421	1 475	Dons, legs et mécénat (2020)	1 287	1 133
Autres achats et charges externes	244	276	Mécénat (2019)	-	589
Charges financières	-	25	Autres produits	690	604
Affectation résultat	-	25	Reprises de provisions	-	-
Report en fonds dédiés	866	1 186	Utilisation des fonds dédiés	555	634
	2 532	2 962		2 532	2 962

NOTE 8.6 Contributions

8.6.1 Contributions des bénévoles

Les membres du Conseil scientifique (32 membres) ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Cependant, conformément au Règlement intérieur de la Fondation et afin de pallier l'impossibilité pour ces membres de faire une demande de subvention pour leur laboratoire de rattachement dans le cadre des expertises qu'ils seraient amenés à faire en tant que membres du Conseil scientifique, il est versé à leur structure de recherche, une somme forfaitaire de 30 000 euros et de 45 000 euros à la structure de recherche du Président.

Les experts scientifiques des comités de pilotage pour les appels à projets des Axes prioritaires sont bénévoles.

Les experts scientifiques étrangers chargés d'évaluer (double expertise) les dossiers des programmes de recherche pluriannuels sont bénévoles.

Les administrateurs du Conseil de surveillance et les membres des Comités consultatifs (Comité financier et d'audit, Comité de la recherche, Comité d'orientation) ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls sont remboursés leurs frais réels lorsque les membres en font la demande. Ces frais sont ensuite présentés au Conseil de surveillance.

Les 15 Comités régionaux existant fin 2020 sont également composés de 71 bénévoles. Ils ont en charge la représentation locale des actions de la Fondation pour la Recherche Médicale (développement des ressources et de la communication).

Le siège de la Fondation accueille également 6 bénévoles (en temps normal, avant périodes de confinement) qui, aux côtés de l'équipe de salariés, apportent leur contribution aux services des donateurs, à l'information scientifique, aux manifestations et au traitement des dossiers de succession.

Cela représente en tout 9 914 heures de bénévolat en 2020. Ces contributions ne sont pas valorisées au 31 décembre car il est impossible de déterminer soit un coût horaire moyen, à cause de la disparité des profils des bénévoles, soit de demander l'équivalent d'un coût horaire à chaque bénévole selon son profil et son expérience.

8.6.2 Contributions volontaires en nature valorisées

Les prestations en nature dont la Fondation a bénéficié au cours de l'exercice sont valorisées (pour la première fois en 2020) à 4 097 K€, correspondant à des espaces publicitaires télévisés offerts gracieusement par les différents médias (principalement TV). La valorisation se fait sur la base de factures envoyées par les différents médias (montant TTC de l'espace publicitaire ramené à une valeur de « 0 »).

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD) 2020

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	<u>68 842 315</u>	<u>68 842 315</u>
1.1 Cotisations sans contrepartie	<u>0</u>	<u>0</u>
1.2 Dons, legs et mécénat	64 872 723	64 872 723
- Dons manuels	19 948 865	19 948 865
- Legs, donations et assurances-vie	39 246 811	39 246 811
- Mécénat	5 677 046	5 677 046
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 969 592	3 969 592
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	<u>183 823</u>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	
2.2 Parrainage des entreprises	0	
2.3 Contributions financières sans contreparties	0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	183 823	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	<u>0</u>	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	<u>70 388</u>	<u>44 227</u>
5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	<u>1 120 488</u>	<u>1 120 488</u>
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	70 217 013	70 007 029

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	<u>55 435 500</u>	<u>55 434 300</u>
1.1 Réalisées en France	55 435 500	55 434 300
- Actions réalisées directement	55 406 285	55 405 085
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	29 214	29 214
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
- Actions réalisées directement	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	<u>9 377 888</u>	<u>9 370 030</u>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 377 888	9 370 030
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>2 171 350</u>	<u>1 970 424</u>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	<u>551 041</u>	<u>551 041</u>
5 - IMPOT SUR LES BENEFICE	<u>0</u>	<u>0</u>
6 - REPORT EN FONDS DEDIES	<u>2 509 949</u>	<u>2 509 949</u>
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	70 045 727	69 835 743
EXCEDENT OU DEFICIT	171 286	171 286

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	<u>4 097 271</u>	<u>4 097 271</u>
Bénévolat	0	0
Prestations en nature	4 097 271	4 097 271
Dons en nature	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	<u>0</u>	
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	<u>0</u>	
Prestations en nature	0	
Dons en nature	0	
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	4 097 271	4 097 271
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	<u>0</u>	<u>0</u>
Réalisées en France	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDOS	<u>4 097 271</u>	<u>4 097 271</u>
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	4 097 271	4 097 271

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER) 2020

EMPLOIS PAR DESTINATION	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. MISSIONS SOCIALES	55 434 300	1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	68 842 315
1.1 Réalisées en France	55 434 300	1.1 Cotisations sans contrepartie	
- Actions réalisées directement	55 405 085		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	29 214	1.2 Dons, legs et mécénat	64 872 723
		- Dons manuels	19 948 865
1.2 Réalisées à l'étranger	0	- Legs, donations et assurances-vie	39 246 811
- Actions réalisées directement	0	- Mécénat	5 677 046
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 969 592
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 370 030		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 370 030		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 970 424		
TOTAL DES EMPLOIS	66 774 754	TOTAL DES RESSOURCES	68 842 315
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	551 041	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	44 227
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 509 949	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 120 488
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE	171 286	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0
TOTAL	70 007 029	TOTAL	70 007 029

	2020
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	19 567 425
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	171 286
(-) Quote-part excédent affectée aux fonds propres	-53 032
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-25 612
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	19 660 066

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020		2020
CHARGES PAR DESTINATION		PRODUITS PAR ORIGINE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 097 271
Réalisées en France	0	Bénévolat	0
Réalisées à l'étranger	0	Prestations en nature	4 097 271
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	4 097 271	Dons en nature	0
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0		
TOTAL	4 097 271	TOTAL	4 097 271

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2020
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	3 957 596
(-) Utilisation	1 120 488
(+) Report	2 509 949
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	5 347 057

NOTE 9 – COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU CROD et du CER

Le CROD (= Compte de Résultat par Origine et Destination) est un nouveau tableau introduit par les articles 432-1 et 432-2 du règlement ANC 2018-06 pour les fondations reconnues d'utilité publique qui font appel à la générosité du public (articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août). Il reprend la totalité des charges et produits du compte de résultat et isole dans une colonne les ressources et emplois liés aux ressources issues de la générosité du public.

Le CER (Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991) est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Le CER ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

En application de l'article 9 du règlement ANC 2020-08, la FRM fait le choix de présenter le CROD et le CER sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019 (cf. NOTE 9.7).

NOTE 9.1 Objet social

« La Fondation pour la Recherche Médicale a pour but de promouvoir la recherche sur les sciences de la vie et de la santé se rapportant directement ou indirectement à la médecine et de coordonner les efforts faits en ce sens ».

(Article 1 des statuts du 13 juin 2012)

La réalisation de cet objet social se traduit opérationnellement par la réalisation de missions sociales qui ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer le grand public des enjeux et des progrès de la recherche biomédicale.

Les besoins de la recherche biomédicale aujourd'hui sont immenses en raison de la multiplication des objets d'étude, de la nécessité d'avoir recours à des recherches interdisciplinaires, et à des technologies toujours plus onéreuses, et de stagnation des ressources allouées par l'Etat. Pour la FRM, il est urgent de maintenir l'excellence et l'attractivité de la recherche française dans un contexte de désaffection pour les carrières scientifiques et de mondialisation notamment face à la montée en puissance des pays émergents. La FRM souhaite se positionner comme le soutien incontournable à la recherche biomédicale française dans son entièreté, au profit de la santé de tous. Son engagement : combattre la maladie.

Dans le cadre de son programme généraliste « Espoirs de la recherche », la FRM soutient les meilleurs projets dans tous les domaines de la recherche afin de multiplier les pistes à explorer et générer des retombées en santé. Par ce programme, elle apporte notamment un soutien fort à la formation des jeunes chercheurs en les accompagnant à des moments clés de leur carrière et en favorisant, pour certains, le retour en France. Elle accompagne également l'installation en France de nouvelles équipes de recherche et s'engage au long terme aux côtés d'équipes à haut potentiel.

En parallèle, dans le cadre de son programme thématique, la FRM se positionne sur des domaines de recherche définis comme prioritaires (au maximum 3 soutenus conjointement) avec l'ambition de générer un impact durable. Ces domaines sont choisis de manière à répondre à des besoins médicaux, à cibler des besoins financiers ou structurels de la recherche et à mobiliser les forces en présence notamment via des actions basées sur l'interdisciplinarité.

La FRM a également la volonté d'accompagner au mieux les projets de recherche qu'elle soutient en gérant activement les communautés scientifiques : organisation d'événements, animation de réseaux, offres de formation...

NOTE 9.2 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD et du CER

9.2.1 Principes généraux d'établissement

La Fondation pour la recherche médicale a, sur l'exercice 2020, un modèle économique basé à 99,7% sur des ressources provenant de la générosité du public. Le CROD et un CER sont quasi équivalents puisque les produits non liés à la générosité du public (184 K€) sont intégralement utilisés sur l'exercice.

Les quotes-parts de dotations consommables (reprises au résultat) sont considérées comme des « autres produits liés à la générosité du public » car les dotations correspondantes, inscrites en fonds propres, ont pour origine la générosité du public (cf. NOTE 3.2.1). Le montant net des dotations consommables au 31 décembre 2019 n'est pas repris dans le calcul des « ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés » car ces dotations sont affectées à des projets de financements spécifiques.

Le CROD et le CER font apparaître, d'une part, les emplois (présentés par destination) et, d'autre part, les ressources (inscrites par nature).

Le total des emplois du CROD correspond théoriquement au total des charges du compte du résultat ; le total des ressources du CROD correspond au total des produits du compte de résultat. Cependant, lors de la vente d'une immobilisation (autre que les biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés), seule apparaît la plus-value nette comptable en ressources ou la moins-value nette comptable en emplois. En cas de plus-value, un écart correspondant à la valeur nette comptable de l'actif cédé apparaît donc entre les charges du compte de résultat et les emplois du CROD, et entre les produits du compte de résultat et les ressources du CROD. Dans le cas d'une moins-value, l'écart qui apparaît correspond au prix de cession.

Des informations complémentaires sont par ailleurs données dans le CER sur les ressources reportées liées à la générosité du public, non dédiées et non utilisées les exercices précédents, ainsi que sur les montants liés à la générosité du public et faisant l'objet d'un emploi en acquisition d'immobilisations. Les développements qui suivent explicitent les options qui ont été retenues par la Fondation pour traiter ces différents éléments.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- Pour les investissements :
 - le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
 - diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- Pour les désinvestissements : la valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

9.2.2 Méthodes de passage du compte de résultat au CROD

La ventilation des dépenses de la Fondation dans le CROD s'effectue grâce à la tenue d'une comptabilité analytique organisée pour suivre de façon détaillée les différents postes de dépenses par projet et les ressources qui leur sont affectées. L'objectif qui prévaut est le respect de la volonté des testateurs, des mécènes, des fondateurs de fondations abritées, et plus largement des donateurs.

Sous la rubrique « Missions sociales », figurent les dépenses du projet de fondation : soutien à la recherche médicale, information du public aux progrès de la recherche ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel et frais de fonctionnement du département des affaires scientifiques, quote-part des frais généraux).

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 3.2.7.4.3) et comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD.

Les frais de communication institutionnelle et de publicité sont détachés des frais de recherche de fonds ; ils figurent dans la rubrique « Frais de fonctionnement ».

La répartition des charges de personnel est faite en fonction du service de rattachement de chaque salarié ; elle fait l'objet d'une grille de répartition validée par le Directoire. De même, les frais généraux du siège social (assurance, électricité, eau, gaz, fournitures de bureau, affranchissement, téléphonie, amortissements des matériels informatiques, etc.) sont ventilés dans les différents emplois du CER en fonction de la surface occupée par les personnes affectées à ces emplois, sauf lorsqu'ils peuvent être rattachés directement à un service concerné.

Les frais de fonctionnement intègrent les frais des différentes instances et du Directoire, ceux du département administratif, les frais liés à la possession du bâtiment (taxes, charges de copropriété, travaux d'entretien et d'aménagement), les frais de la coordination nationale des Comités régionaux, ainsi que les dépenses de la Maison de la Recherche.

Les pertes sur opérations financières figurent également dans cette rubrique.

9.2.3 Affectation par emploi des ressources liées à la générosité du public

Pour réaliser cette affectation, la Fondation utilise le suivi projet par projet qu'elle a mis en place et examine pour chacun d'entre eux la mise en œuvre des règles de financements sous-jacentes.

Le principe prédominant étant de respecter la volonté du financeur (mécène, testateur ou donateur), les ressources qui portent une affectation sont donc traitées de façon prioritaire par rapport à toute autre règle :

- ✓ les ressources qui sont affectées au financement de la mission sociale font l'objet d'un « jumelage », c'est-à-dire que des projets de recherche sont identifiés, en fonction de leur conformité au souhait du financeur ;
- ✓ les contributions de soutien à la revue « *Recherche & Santé* » financent les coûts de la revue ;
- ✓ les ressources affectées aux fondations abritées et sans affectation complémentaire sur une pathologie, servent à financer les missions sociales, les frais de recherche de fonds ou les frais de fonctionnement de ces fondations abritées ;

- ✓ les ressources qui portent une affectation et qui ne peuvent être jumelées avec un projet, alimentent les fonds dédiés (engagements à réaliser sur ressources affectées non utilisées). Ces fonds dédiés seront utilisés aussitôt qu'un projet conforme à l'affectation aura été identifié.

Des ressources non affectées peuvent être logiquement rattachées à un emploi. Cela s'illustre en particulier lorsqu'au sein d'une section analytique (projet), les produits sont affectés aux charges de la même section. De la même façon, des emplois peuvent être logiquement financés en priorité par une ressource identifiée. Par exemple :

- ✓ les frais de collecte et les frais de traitement des dons sont financés par les dons issus de la collecte ;
- ✓ les pertes financières non provisionnées sont couvertes en priorité par les produits financiers ;
- ✓ les frais de recherche des autres fonds privés sont financés par les ressources non affectées du mécénat et des partenariats ;
- ✓ la revalorisation de la dotation (en fonction de l'inflation) est couverte par les produits financiers.

Enfin, les ressources qui ne seraient pas affectées et qui n'auraient pas pu être rattachées de façon logique à un emploi défini, se répartissent en suivant les principes suivants :

- ✓ les produits directs liés à la générosité du public (dons, mécénat, legs, donations et assurance-vie) et les quotes-parts de dotations consommables financent en priorité la mission sociale et participent à l'éventuel résultat excédentaire ;
- ✓ les autres produits liés à la générosité du public (produits financiers) financent prioritairement et dans cet ordre, les frais de fonctionnement, puis les frais de recherche de fonds, puis la mission sociale.

NOTE 9.3 Commentaires sur les emplois

Le passage des charges du compte de résultat aux emplois du CROD peut se synthétiser comme suit :

(en milliers €)	Mission sociales Réalisées par l'organisme	Mission sociales - Verst autres organismes	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Reports en fonds dédiés	Excédent de l'exercice	Total Général Compte de résultat
Autres achats et charges externes	1 221	0	8 310	880	0	0	0	10 411
Aides aux chercheurs	53 176	29	0	0	0	0	0	53 206
Impôts et taxes	126	0	162	134	0	0	0	422
Salaires et traitements	571	0	844	652	0	0	0	2 067
Charges sociales	278	0	358	295	0	0	0	931
Dotations amortissements	34	0	37	184	0	0	0	256
Dotations provisions	0	0	0	0	551	0	0	551
Report en fonds dédiés	0	0	0	0	0	2 510	0	2 510
Charges financières	0	0	0	2	0	0	0	2
Impôt sur les bénéfiques	0	0	0	24	0	0	0	24
Résultat de l'exercice							171	171
Total Compte de résultat	55 406	29	9 711	2 171	551	2 510	171	70 551
Total CROD	55 406	29	9 378 *	2 171	551	2 510	171	70 217*

Conformément à la note 9.2.2, les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 3.2.7.4.3) et comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. En 2020, le total de ces dépenses s'élève à 334 K€.

9.3.1 Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux dépenses conformes à l'objet social inscrit dans les statuts de la Fondation, et s'articulent autour de deux missions principales :

- le soutien de la recherche médicale, toutes pathologies confondues : financement de projets de recherche, remises de prix de recherche, etc. ;
- l'information scientifique : au travers de sa publication « *Recherche & Santé* », de colloques, de conférences, etc.

En 2020, les dépenses de missions sociales représentent 55 436 K€, dont 54 084 K€ pour le financement à la recherche, 249 K€ pour l'évaluation scientifique et 1 102 K€ pour l'information scientifique. Ces dépenses ont été financées intégralement par la générosité du public.

Détail du financement à la recherche soit 54 084 K€

(en milliers €)	Montants
Programme « Espoirs de la recherche », Aides individuelles	16 015
Programme « Espoirs de la recherche », Equipes Labellisées FRM	18 631
Programme « Espoirs de la recherche », Amorçage de jeunes équipes	306
Axe prioritaire n°1 « Maladies neurodégénératives »	4 652
Axe prioritaire n°2 « Environnement et Santé »	4 503
Projets Covid-19 (ANR et REACTing)	5 119
Prolongations CDD suite au premier confinement	973
Renonciation sur programmes antérieurs à 2020	-36
Engagements liés à des partenariats	395
Subventions des fondations abritées (hors Prix et participations aux programmes)	178
Engagements des membres du Conseil scientifique	945
Prix de la FRM	855
Autres engagements	670
TOTAL ATTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES	53 205
Frais de fonctionnement des Affaires scientifiques	879
TOTAL FINANCEMENT A LA RECHERCHE	54 084

Dans le CROD et le CER, ces dépenses apparaissent majoritairement comme des actions réalisées directement : en effet, la Fondation élabore les appels à projets, sélectionne les candidats et met en place les financements des projets retenus, dont elle contrôle le bon déroulement.

De même, elle réalise directement la revue trimestrielle « *Recherche & Santé* », en collaboration avec un prestataire.

En 2020, le montant de la mission sociale réalisée directement est de 55 405 K€, intégralement en France.

Les financements versés à d'autres organismes se sont élevés à 29 K€ versés à l'Institut Danone France.

9.3.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation ne dispose pas d'émission de télévision qui lui soit dédiée et tire l'essentiel de ses ressources de l'envoi de courriers de sollicitation (4,7 millions d'envois en 2020).

Les frais d'appels à la générosité du public correspondent aux dépenses engagées pour la recherche de fonds provenant de la générosité du public (dons et mécénat) et se sont élevés à 9 378 K€ en 2020. Ils englobent les coûts des mailings et de marketing (6 970 K€), les coûts de traitement des dons (1 105 K€), les frais de traitement des legs et de marketing legs (1 119 K€), les frais des manifestations et des Comités régionaux (43 K€), les frais de recherches des entreprises mécènes (141 K€).

Ces dépenses ont été financées intégralement par la générosité du public.

9.3.3 Frais de fonctionnement

Ce poste intègre :

- ✓ les dépenses de communication (643 K€), couvertes par les fonds provenant de la générosité du public non affectés ;
- ✓ les charges liées à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche (90 K€), intégralement financées par les ressources de cette exploitation commerciale (cf. NOTE 10.3) ;
- ✓ les frais de fonctionnement de la Fondation (1 202 K€) et ceux des fondations abritées (88 K€). La Fondation finance ses frais de fonctionnement par les produits financiers, les autres fonds privés, l'excédent lié à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche. Les frais de fonctionnement des fondations abritées sont financés par leurs ressources issues de la générosité du public ;

9.3.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions concernent les provisions pour risques et charges (cf. NOTE 5.3) et pour dépréciation des immobilisations issues des legs qui sont comptabilisés dans la rubrique « Immeubles et terrains provenant de legs » (cf. NOTE 4.2).

9.3.5 Report en fonds dédiés (cf. NOTE 5.2)

NOTE 9.4 Commentaires sur les ressources

9.4.1 Dons

Les dons issus de la générosité du public s'élèvent en 2020 à 19 949 K€. Sont comptabilisés sur l'exercice tous les dons datés de 2020, même s'ils sont encaissés après la date de clôture et ce jusqu'au 14 janvier 2021.

Les dons manuels affectés sont les dons reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, soit sur le soutien à la revue d'information « *Recherche & Santé* ». Les dons ainsi affectés se sont élevés en 2020 à 8 001 K€.

9.4.2 Legs, donations et assurances-vie

Les legs donations et assurances-vie, première ressource de la Fondation, se sont élevés en 2020 à 39 247 K€ (nets, après déduction de 334 K€ de charges liées aux successions, cf. NOTE 9.2.2), dont 10 104 K€ de contrats d'assurance-vie souscrits au bénéfice de la Fondation.

Comme pour les dons manuels affectés, la Fondation procède à un suivi particulier des legs et autres libéralités qui ont été affectés par le testateur, soit à une pathologie, soit à une région. Le montant de ces legs et autres libéralités affectés a atteint 2 439 K€ en 2020.

9.4.3 Mécénat

Le mécénat d'entreprise (pouvant donner lieu à émission d'un reçu fiscal) s'est élevé à 5 677 K€.

Le mécénat affecté concerne les versements reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, et se sont élevés en 2020 à 5 139 K€.

9.4.4 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Les autres produits liés à l'appel à la générosité du public comprennent les produits financiers (3 357 K€) et les quotes-parts de dotations consommables (612 K€, cf. NOTE 9.2.1).

9.4.5 Produits non liés à la générosité du public

Il s'agit des produits et redevances liés à l'exploitation de la Maison de la Recherche par l'entreprise Sodexo Prestige (171 K€) (cf. NOTE 10.3) et de transferts de charges (13 K€).

9.4.6 Reprises de provisions

Ces reprises de provisions concernent des actifs financiers pour 44 K€ (cf. NOTE 8.3) et la reprise sur la provision IFC pour 26 K€ (cf. NOTE 5.3).

9.4.7 Utilisation des fonds dédiés antérieurs des exercices antérieurs (cf. NOTE 5.2)

NOTE 9.5 Commentaires sur les ressources collectées auprès du public sur 2020

(en milliers €)	RESSOURCES ISSUES DE LA GENEROSITE PUBLIQUE (GP)								RESSOURCES NON GP			TOTAL	
	Dons non affectés	Dons affectés	Legs non affectés	Legs affectés	Mécénat non affecté	Mécénat affecté	Autres produits liés à la GP	Utilisation Fonds dédiés	TOTAL	Autres produits	Reprise des provisions		TOTAL
Mission sociale réalisée directement	2 292	6 456	36 807	1 647	516	4 762	1 962	963	55 405	1	0	1	55 406
Versements à d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	29	0	29	0	0	0	29
Frais de recherche de fonds	8 895	312	0	0	22	0	1	140	9 370	8	0	8	9 378
Frais de fonctionnement	643	65	0	0	0	0	1 245	17	1 970	175	26	201	2 171
Sous-total	11 830	6 833	36 807	1 647	538	4 762	2 626	1 120	66 775	184	26	210	66 985
Dotations aux provisions ^{*(1)}	0	0	1	0	0	0	551	0	551	0	0	0	551
Reports en fonds dédiés	0	1 167	0	792	0	377	173	0	2 510	0	0	0	2 510
Excédent de l'exercice	118	0	0	0	0	0	53	1	171	0	0	0	171
TOTAL	11 948	8 001	36 807	2 439	538	5 139	3 970	1 120	70 007	184	26	210	70 217

**(1) : 44 K€ de reprise de provisions ont été reclassées en ressources issues de la générosité du public.*

NOTE 9.6 Traitement des emplois relatifs aux immobilisations

Les immobilisations de la Fondation concernent principalement des travaux d'aménagement, des logiciels et des matériels informatiques.

En 2020, le montant des investissements financés par des ressources liées à la générosité du public s'est élevé à 54 K€ et concerne du matériel informatique. Le montant des amortissements correspondant s'élève à 11 K€.

NOTE 9.7 CROD ET CER de l'exercice 2019

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2020 a été établi selon le règlement ANC 2018-06 alors que le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2019 (cf. tableau page suivante pour mémoire) avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01.

L'application du règlement ANC 2018-06 vient reclasser en ressources issues de la générosité du public les produits issus du mécénat et les quote-part de dotations consommables (cf. NOTE 9.2.1). Les impacts financiers sur les montants des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice et des fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice sont indiquées en NOTE 9.8.

Les ressources de l'exercice 2019 reclassées sur l'exercice 2020 en ressources issues de la générosité du public au sens du règlement ANC 2018-06 sont soit consommées sur l'exercice 2019, soit reportés en fonds dédiés à la clôture de l'exercice 2019. Elles n'ont donc pas d'impact sur la reconstitution du solde des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2019

EMPLOIS DE L'EXERCICE (en euros)	EMPLOIS 2019 = COMPTÉ DE RESULTAT	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC UTILISÉES EN 2019	RESSOURCES DE L'EXERCICE (en euros)	RESSOURCES COLLECTÉES SUR 2019 = COMPTÉ DE RESULTAT	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISÉES SUR 2019
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		17 716 745
1. MISSIONS SOCIALES	<u>49 295 112</u>	<u>45 629 511</u>	1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	<u>53 555 555</u>	<u>53 555 555</u>
1.1 Réalisées en France	49 295 112	45 629 511	1.1 Dons et legs collectés	53 535 133	53 535 133
- Actions réalisées directement	49 220 576	45 629 511	- Dons manuels non affectés	12 411 905	12 411 905
- Versements à d'autres organismes agissant en France	74 536		- Dons manuels affectés	3 864 265	3 864 265
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs et autres libéralités non affectés	28 656 812	28 656 812
- Actions réalisées directement	0		- Legs et autres libéralités affectés	8 602 152	8 602 152
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	20 422	20 422
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	<u>8 893 328</u>	<u>6 814 351</u>	2. AUTRES FONDS PRIVÉS	<u>2 658 471</u>	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	8 751 345	6 814 351	3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	141 983	0	4. AUTRES PRODUITS	<u>4 246 880</u>	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	<u>2 197 072</u>	<u>68 971</u>			
		<u>52 512 832</u>	I. TOTAL DES RESSOURCES INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	60 460 907	
I. TOTAL DES EMPLOIS INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	60 385 512		II. REPRISES DES PROVISIONS	1 607 937	
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS	83 700		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 714 088	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 342 054		IV. VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC		-594 663
IV. EXCEDENT DE L'EXERCICE	971 665		V. INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V. TOTAL GENERAL	<u>63 782 931</u>		V. TOTAL GENERAL	<u>63 782 931</u>	<u>52 960 893</u>
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		52 512 832	VI. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		<u>52 512 832</u>
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		<u>18 164 805</u>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	106 345		Prestations en nature	106 345	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	106 345		Total	106 345	

NOTE 9.8 Variation des ressources reportées liées à la générosité du public

Au 1^{er} janvier 2020, le montant des ressources liées à la générosité du public s'élève à 19 567 K€ correspondant à :

- 19 753 K€ pour la réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs (cf. NOTE 5.1.4) ;
- - 129 K€ concernant la valeur nette comptable des immobilisations précédemment financées par des ressources liées à la générosité du public, et correspondant à la base de suivi et gestion des projets scientifiques financés par la FRM ;
- - 57 K€ de régularisation du report au nouveau au 1^{er} janvier 2020 suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06 (cf. NOTE 5.1).

Au 31 décembre 2020, et sous réserve de l'approbation par le Conseil de surveillance des comptes de l'exercice 2020, de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020, le montant des ressources liées à la générosité du public s'élèvera à 19 660 K€ à :

- 19 753 K€ pour la réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs (cf. NOTE 5.1.4) ;
- - 111 K€ concernant la valeur nette comptable des immobilisations précédemment financées par des ressources liées à la générosité du public, et correspondant à la base de suivi et gestion des projets scientifiques financés par la FRM, après reprise de 18 K€ correspondant aux amortissements de l'exercice 2020 ;
- -43 K€ concernant la valeur nette comptable des immobilisations financées en 2020 par des ressources liées à la générosité du public (cf. NOTE 9.6) ;
- +61 K€ du report au nouveau après affectation d'une partie de l'excédent 2020 pour 118 K€.

NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

NOTE 10.1 Effectifs

Les effectifs moyens au cours de l'exercice ont été les suivants :

ANNEE	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
2016	28	6	34
2017	27	8	35
2018	29	6	35
2019	35	3	38
2020	35	5	40

NOTE 10.2 Rémunération

Le montant des salaires bruts versés en 2020 s'est élevé à 2 005 K€ hors charges sociales et hors variation de la provision pour congés payés. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le Directoire qui en informe le Conseil de surveillance et le Comité de liaison.

S'agissant des membres du Directoire et conformément au règlement intérieur de la Fondation, c'est le Comité de liaison qui valide leurs primes et augmentations sur proposition du Président du Conseil de surveillance. Le collège des trois membres du Directoire a perçu en 2020 la somme de 317 K€ hors charges sociales. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du Directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature et leurs frais leur sont remboursés dans la limite de plafonds s'appliquant à tous les salariés. La liste de ces frais est présentée au Comité de liaison.

NOTE 10.3 Situation fiscale de la Fondation et sectorisation

La Fondation a fait le choix en 2000 de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser les locaux de son siège social, la Fondation a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La Fondation perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La Fondation a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité publique.

Cette activité fait partie intégrante du compte de résultat de la Fondation. Les produits 2020 se sont élevés à 171 K€, et les charges à 90 K€ (impôts compris), soit un excédent après impôt sur les sociétés (IS) de 81 K€.

NOTE 10.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires :	
- contrôle légal des comptes :	77 K€ TTC
- services autres que la certification des comptes :	2 K€ TTC

NOTE 10.5 Dons en nature

La Fondation peut recevoir des dons en nature (bijoux, œuvres d'art, ...). Après estimation, ces objets sont vendus et leur prix de vente enregistré en don. Au 31 décembre 2020, la Fondation conserve des bijoux en cours d'évaluation qui seront vendus en 2020.